



Licenciement économique en congès parental

Par **SODUPOINT**, le **14/09/2010** à **22:45**

Bonjour,rrnJe dois licencier mon employée, coiffeuse, en congés parental depuis le 15 avril. Ce congès doit se terminer le 15 octobre. Il s'agit d'un licenciement économique suite à une cessation d'activité. Vente prévue du droit au bail le 30 semptembre.rnJe l'ai convoquée pour le 17 septembre. Je vais lui remettre l'info sur la CRP.rnJ'ai besoin d'un modèle de lettre de licenciement.rnJe sais par ailleurs que je n'aurai pas à lui payer son préavis (licenciement pendant congès parental).rnElle a eu 2 ans d'ancienneté le 30 novembre 2009.rnPouvez vous me conseiller pour que cette procédure de licenciement soit recevable.rnAvec mes sincères remerciements.